

RAPPORT

Agadir,
Maroc,
22 et 23 juin
2009

**Comité exécutif de la
Commission de lutte
contre le Criquet
pèlerin dans la
Région Occidentale
(CLCPRO)**

Cinquième Réunion





Rapport

Cinquième Réunion du Comité exécutif

Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)

Agadir, 22 et 23 juin 2009

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2009

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 2009

**Participants à la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Agadir, Maroc, 22 et 23 juin 2009**



Sommaire

Liste des acronymes	6
Résumé des recommandations	8
1. Ouverture de la réunion	10
2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour	10
3. Examen de la "Déclaration de Bamako" de la Réunion des Ministres des Etats membres de la CLCPRO (27 mars 2009) et adoption des modalités de mise en œuvre de ses Recommandations.....	11
4. Analyse des conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale.....	15
5. Examen des comptes annuels pour 2007, 2008 et 2009 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2010-2011.....	17
6. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir	19
7. Divers	19
8. Adoption du rapport.....	20
9. Clôture de la réunion	20
Annexes	21

Liste des acronymes

AELP	<i>Africa Emergency Locust Project</i> / Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin (Banque mondiale)
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGPP	Service de la protection des plantes (FAO)
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'information en agro-hydro-météorologie
ANLA	Agence nationale de lutte antiacridienne (N'Djaména, Tchad)
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
CERES/Locustox	Centre de recherche en écotoxicologie pour le Sahel (Dakar, Sénégal)
CIHEAM	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (Montpellier, France)
CILSS	Comité inter-états de lutte contre la sécheresse dans le sahel
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale
CNES	Centre national d'études spatiales (Toulouse, France)
CNLA	Centre national de lutte antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre National de Lutte Anti-Acridienne (Agadir, Maroc)
CNLCP	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (Bamako, Mali)
CR	Coordination régionale du Programme EMPRES en Région occidentale
CRC	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin
DLIS	<i>Desert Locust Information Service</i> (FAO) / Service d'information sur le Criquet pèlerin
ECLO	<i>Emergency Centre for Locust Operations</i> / Centre d'urgence pour les opérations antiacridiennes (FAO, Rome)
EIRO	Equipe d'Intervention de la Région Occidentale
<i>eLocust</i>	Système de collecte et de transmission électronique des données acridiennes
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
FAD	Fonds africain de développement (BAD)
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial (France)
FIDA	Fonds international de développement agricole (Rome, Italie)

Liste des acronymes (suite)

FIT	Front inter-tropical
FSP	Fonds de solidarité prioritaire (France)
GER	<i>Germany / Allemagne</i>
GM	<i>Green Muscle®</i>
IGR	<i>Insect Growth Regulator</i> – Régulateur de croissance
JPN	Japon
LAA	Lutte anti-acridienne
LF	Ligne de front
LP	Lutte préventive
MERWOG	<i>Multilateral Evaluation Report Working Group</i>
NPO	<i>National Professional Officer / Fonctionnaire recruté sur le plan national</i>
NRI	<i>Natural Resources Institute (Royaume-Uni)</i>
OCLALAV	Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (Dakar, Sénégal)
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel (Tunis, Tunisie)
PALPCP	Projet d'appui à la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans quatre pays membres de la CLCPRO (BAD)
QUEST	<i>Quality and Environment Surveys of Treatments / Qualité, environnement et santé publique</i>
RAMSES	<i>Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca</i>
RC	Région centrale
RO	Région occidentale
SIG	Système d'information géographique
SWAC	<i>South-West Asian Commission / Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du sud-ouest</i>
TdR	Termes de référence
UE	Union européenne
UNLA	Unité nationale de lutte antiacridienne
USAID	<i>United States Agency for International Development (Etats-Unis)</i>

Résumé des recommandations

Déclaration de Bamako:

- R1.** Aux pays (responsables des UNLAs) d'assurer le suivi des engagements de la "Déclaration de Bamako" en collaboration avec les représentations de la FAO.
- R2.** Au Secrétariat de la CLCPRO de poursuivre les actions de sensibilisation des gouvernements des pays membres pour la mise en œuvre de ces engagements.
- R3.** Aux pays d'utiliser un système de codification et d'identification des équipements dans le cadre du système de veille des dispositifs de surveillance/lutte en cours de finalisation. L'utilisation de ces équipements dans le cadre des prospections conjointes peut être un moyen de les sauvegarder.
- R4.** Aux pays d'organiser des réunions des ministres tous les deux ans, la prochaine devant être programmée autour du thème relatif au financement de la phase II du Programme EMPRES-RO.
- R5.** Au Secrétariat d'inviter à la réunion de planification de la phase II du Programme EMPRES-RO les partenaires suivants : BAD, USAID, France, Italie, Pays-Bas, Union Européenne, BADEA, OADA, Banque Mondiale, Union Africaine, UEMOA, CEDEAO, Canada, Japon, GTZ, Suisse.
- R6.** Au Secrétariat de proposer à la 5^{ème} Session de la Commission une estimation financière destinée au renforcement du Secrétariat par des experts nationaux en vue de l'inclure dans le biennium 2010-2011.
- R7.** Aux pays (responsables des UNLAs) de veiller à inscrire de façon régulière la question relative au Criquet pèlerin dans l'ordre du jour des commissions mixtes. Ils sont invités à se concerter préalablement avec le Secrétariat afin d'identifier les points pertinents à soulever lors de ces commissions mixtes.
- R8.** Aux pays d'entreprendre régulièrement des contacts avec les bailleurs de fonds au niveau national tout en associant les représentations de la FAO.
- R9.** Au Secrétariat de la CLCPRO d'organiser (en 2010 ou début 2011) au niveau régional une réunion avec l'ensemble des partenaires potentiels.
- R10.** Aux pays de poursuivre les démarches entreprises pour la création d'un fonds d'urgence national spécifique au Criquet pèlerin.
- R11.** Au Secrétariat de faire parvenir aux pays les Termes de référence de l'étude sur le fonds d'urgence international afin de l'aider à identifier de nouveaux bureaux d'étude.

Mission d'évaluation EMPRES-RO:

- R12.** Aux quatre pays bénéficiaires du projet BAD de faire parvenir à la FAO une demande de prorogation du projet jusqu'à fin 2011 pour transmission à la BAD.
- R13.** Au Niger de nommer dans les meilleurs délais le personnel de son CNLA pour le rendre opérationnel.
- R14.** Que le manuel de mise en œuvre du CCE soit utilisé pour préparer les plans annuels de gestion environnementale de tous les pays membres de la CLCPRO.

Agadir, Maroc, 22 et 23 juin 2009

- R15.** Au Secrétariat de finaliser le manuel des procédures pour l'équipe QUEST avant la fin du mois de juin 2009.
- R16.** Qu'un montant soit inscrit dans le budget 2010-2011 de la CLCPRO pour promouvoir l'utilisation du biopesticide GM® sur les acridiens.
- R17.** Aux pays d'élaborer avec l'appui de la CLCPRO un plan national de gestion du risque acridien intégrant deux volets : la prévention et la gestion de la crise.
- R18.** Aux pays d'intégrer les journées de sensibilisation sur la lutte antiacridienne dans les plans annuels d'action des UNLAs et organiser des journées portes ouvertes.

Comptes annuels 2007, 2008 et 2009 et programme de travail et budget 2010-2011

Le Comité:

- R19.** Approuve les comptes annuels de 2007, 2008 et 2009 (au 31 mai).
- R20.** Approuve les programmes de travail et de budget pour le biennium 2010 et 2011, après y avoir apporté quelques modifications.
- R21.** Remercie les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invite instamment les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leur contribution annuelle.
- R22.** Recommande au Président et au Secrétaire exécutif de la Commission d'effectuer des missions de sensibilisation dans les Etats membres qui ont accumulé d'importants arriérés et/ou qui ne versent pas régulièrement leur contribution annuelle.

Divers

Planification des réunions CLCPRO et EMPRES-RO

Le Comité recommande :

- R23.** A la 5^{ème} Session de la CLCPRO d'approuver le principe de tenir conjointement la Session de la Commission et la réunion du Comité exécutif qui la précède statutairement.

Conférences téléphoniques :

- R24.** Les participants recommandent au Secrétariat d'organiser régulièrement et au besoin des conférences téléphoniques.

1. Ouverture de la réunion

1. Conformément aux recommandations de la 4^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO) tenue à Bamako, Mali, du 24 au 26 octobre 2007, le Président du Comité exécutif a convoqué la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif de la Commission à Agadir, Maroc, les 22 et 23 juin 2009.
2. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Directeur du Centre National de Lutte contre le Criquet pèlerin du Maroc, en présence du Président de la CLCPRO, des délégués des Etats membres du Comité exécutif (Algérie, Burkina Faso, Sénégal et Tchad, à l'exception de la Tunisie), du Secrétaire exécutif de la CLCPRO, du Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en région centrale (CRC), et des fonctionnaires du Secrétariat de la CLCPRO. La liste des participants est en annexe 4.
3. Monsieur Said Ghaout, Directeur du Centre National de Lutte contre le Criquet pèlerin du Maroc, s'est réjoui de l'organisation de la 5^{ème} réunion du Comité exécutif de la CLCPRO dans son pays et a souhaité la bienvenue aux participants. Il a exprimé la disponibilité du CNLA à apporter tout l'appui nécessaire pour la réussite des travaux.
4. Monsieur Bamtoboin Mborodé, Président sortant du Comité exécutif, a remercié le Gouvernement du Maroc pour son accueil chaleureux. Il s'est également félicité de l'esprit de coopération et de solidarité qui règne entre les pays membres de la CLCPRO. Il a ensuite remercié le Secrétariat de la CLCPRO pour son dynamisme et les bailleurs de fonds (la Banque africaine de développement, la France, l'USAID et la Banque Mondiale) pour leur soutien au programme EMPRES¹.

2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour

5. La 5^{ème} réunion du Comité exécutif a élu le représentant de l'Algérie, M. Khaled Moumène, Président et le représentant du Burkina Faso, M. Amidou Ouedraogo, Vice-président.
6. Le Comité de rédaction est composé de M. Mborodé du Tchad, Khaled Moumène de l'Algérie et du Secrétariat de la CLCPRO.
7. Le Comité a ensuite adopté le projet d'ordre du jour de la réunion et qui est le suivant:
 1. Ouverture de la réunion ;
 2. Election du Président et du Comité de rédaction ;
 3. Examen de la "Déclaration de Bamako" de la Réunion des Ministres des Etats membres de la CLCPRO (27 mars 2009) et adoption des modalités de mise en œuvre de ses Recommandations ;
 4. Analyse des conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale ;

¹ *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO).*

Agadir, Maroc, 22 et 23 juin 2009

5. Examen des comptes annuels pour 2007, 2008 et 2009 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2010-2011 ;
6. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir ;
7. Divers ;
8. Date et lieu de la prochaine réunion ;
9. Adoption du rapport.

3. Examen de la "Déclaration de Bamako" de la Réunion des Ministres des Etats membres de la CLCPRO (27 mars 2009) et adoption des modalités de mise en œuvre de ses Recommandations

8. Le Secrétariat a présenté les résultats de la réunion ministérielle des pays membres de la CLCPRO en soulignant que c'est la première du genre organisée en pleine période de rémission. Son organisation fait suite à plusieurs recommandations de la CLCPRO et du Programme EMPRES-RO dont la plus récente est celle de la 4^{ème} Session de la CLCPRO, tenue à Bamako en octobre 2007. Elle s'inscrit aussi dans la dynamique d'appropriation progressive des pays membres de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin, prônée par la Commission et par le Programme EMPRES-RO.
9. Après avoir pris connaissance du compte-rendu des travaux des experts réunis à Bamako les 25 et 26 mars, la réunion du 27 mars 2009 des Ministres en charge de la lutte antiacridienne a conduit à la "Déclaration de Bamako" (Annexe 1), qui met en exergue la pertinence de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin et vise à pérenniser les Unités nationales autonomes de lutte antiacridienne dans les Etats membres.
10. Le Secrétariat a rappelé les engagements pris par les Ministres et Chefs des délégations et a fait part des recommandations issues de la "Déclaration de Bamako"² :
 - **Engagements** pris :
 - Pérenniser les structures nationales à travers l'allocation de budgets conséquents inscrits annuellement dans la loi de finances de chaque pays et l'affectation du personnel requis (10) ;
 - Préserver les capacités matérielles acquises et spécifiquement dédiées à la lutte contre le Criquet pèlerin (11) ;
 - S'acquitter régulièrement de leur contribution respective au fonds fiduciaire de la CLCPRO (16) ;
 - Organiser de façon périodique des réunions des Ministres des pays membres de la CLCPRO en charge de la lutte antiacridienne (21).
11. Les discussions ont porté essentiellement sur la manière dont ces engagements devraient être mis en œuvre et ont fait ressortir les points suivants :
 - Le suivi des engagements de la "Déclaration de Bamako" doit être assuré par les responsables des UNLAs en collaboration avec les représentations de la FAO.

² Les numéros entre parenthèses correspondent aux paragraphes de la déclaration de Bamako

Agadir, Maroc, 22 et 23 juin 2009

- De son côté, le Secrétariat de la CLCPRO doit poursuivre les actions de sensibilisation des gouvernements des pays membres.
- Les participants se félicitent des engagements pris par les gouvernements pour préserver le matériel acquis pour la lutte contre le Criquet pèlerin et encouragent les pays à utiliser un système de codification et d'identification des équipements dans le cadre du système de veille des dispositifs de surveillance/lutte en cours de finalisation.
- Ils ont souligné aussi que l'utilisation de ces équipements dans le cadre des prospections conjointes peut être un moyen de les sauvegarder.
- Par rapport à la périodicité de la tenue des réunions des ministres, les participants ont jugé opportun de l'organiser environ tous les deux ans. La prochaine devrait être programmée autour du thème relatif au financement de la phase II du Programme EMPRES-RO.

• **Recommandations** ou encouragements adressés aux UNLAs et au Secrétariat de la CLCPRO :

- Renforcer le secrétariat de la CLCPRO (9) ;
- Organiser des prospections conjointes entre pays de la région (12) ;
- Inscrire le Criquet pèlerin à l'ordre du jour des réunions mixtes organisées de façon bilatérale entre pays de la RO (13) ;
- Encourager la concertation pays-bailleurs pour la mise en place d'un cadre global de gouvernance et de financement à long terme de la lutte préventive en RO (15) ;
- Augmenter les cotisations des Etats Membres de la CLCPRO au fonds fiduciaire, sur la base du PIBA (17) ;
- Présenter un nouveau barème pour adoption (17) ;
- Créer un fonds d'urgence national (19) ;
- Soutenir la création d'un fonds spécial d'urgence pour le Criquet pèlerin (20).

12. Les discussions ont porté essentiellement sur la façon dont ces recommandations devraient être suivies et ont fait ressortir les points suivants :

- Les participants ont adhéré au principe du renforcement du Secrétariat de la CLCPRO par des experts nationaux et ont chargé le Secrétariat de proposer une estimation financière en vue de l'inclure dans le biennium 2010-2011.
- Les responsables des UNLAs doivent veiller à inscrire de façon régulière la question relative au Criquet pèlerin dans l'ordre du jour des commissions mixtes. Ils sont invités à se concerter préalablement avec le Secrétariat afin d'identifier les points pertinents à soulever lors de ces commissions mixtes.
- Concernant la concertation avec les bailleurs de fonds, les participants insistent pour que les pays entreprennent régulièrement des contacts avec les bailleurs au niveau national tout en associant les représentations de la FAO. La CLCPRO devra consolider cette concertation par l'organisation au niveau régional d'une réunion avec l'ensemble des partenaires potentiels.
- S'agissant des fonds d'urgences, les participants encouragent les démarches entreprises par les pays pour la création d'un fonds d'urgence national. Ils ont par ailleurs pris connaissance des difficultés rencontrées par la FAO et la CLCPRO à engager l'étude sur le fonds d'urgence international suite à l'appel d'offre infructueux. Les participants ont demandé au Secrétariat de leur faire parvenir les termes de référence de cette étude afin de l'aider à identifier de nouveaux bureaux d'étude.

Agadir, Maroc, 22 et 23 juin 2009

- En prévision de la réunion de planification de la phase II du Programme EMPRES-RO, les participants ont proposé d'inviter les partenaires suivants : BAD, USAID, France, Italie, Pays-Bas, Union Européenne, BADEA, OADA, Banque Mondiale, Union Africaine, UEMOA, CEDEAO, Canada, Japon, GTZ, Suisse.

13. Au terme des discussions de ce point de l'ordre du jour, le Comité recommande:

- R1.** *Aux pays (responsables des UNLAs) d'assurer le suivi des engagements de la "Déclaration de Bamako" en collaboration avec les représentations de la FAO.*
- R2.** *Au Secrétariat de la CLCPRO de poursuivre les actions de sensibilisation des gouvernements des pays membres pour la mise en œuvre de ces engagements.*
- R3.** *Aux pays d'utiliser un système de codification et d'identification des équipements dans le cadre du système de veille des dispositifs de surveillance/lutte en cours de finalisation. L'utilisation de ces équipements dans le cadre des prospections conjointes peut être un moyen de les sauvegarder.*
- R4.** *Aux pays d'organiser des réunions des ministres tous les deux ans, la prochaine devant être programmée autour du thème relatif au financement de la phase II du Programme EMPRES-RO.*
- R5.** *Au Secrétariat d'inviter à la réunion de planification de la phase II du Programme EMPRES-RO les partenaires suivants : BAD, USAID, France, Italie, Pays-Bas, Union Européenne, BADEA, OADA, Banque Mondiale, Union Africaine, UEMOA, CEDEAO, Canada, Japon, GTZ, Suisse.*
- R6.** *Au Secrétariat de proposer à la 5^{ème} Session de la Commission une estimation financière destinée au renforcement du Secrétariat par des experts nationaux en vue de l'inclure dans le biennium 2010-2011.*
- R7.** *Aux pays (responsables des UNLAs) de veiller à inscrire de façon régulière la question relative au Criquet pèlerin dans l'ordre du jour des commissions mixtes. Ils sont invités à se concerter préalablement avec le Secrétariat afin d'identifier les points pertinents à soulever lors de ces commissions mixtes.*
- R8.** *Aux pays d'entreprendre régulièrement des contacts avec les bailleurs de fonds au niveau national tout en associant les représentations de la FAO.*
- R9.** *Au Secrétariat de la CLCPRO d'organiser (en 2010 ou début 2011) au niveau régional une réunion avec l'ensemble des partenaires potentiels.*
- R10.** *Aux pays de poursuivre les démarches entreprises pour la création d'un fonds d'urgence national spécifique au Criquet pèlerin.*
- R11.** *Au Secrétariat de faire parvenir aux pays les Termes de référence de l'étude sur le fonds d'urgence international afin de l'aider à identifier de nouveaux bureaux d'étude.*

Nouveau barème des contributions

14. Comme recommandé par les Ministres et Chefs de délégations, le nouveau barème de la cotisation sera augmenté et basé sur le produit intérieur brut agricole (PIBA) des pays.
15. Pour la détermination du nouveau barème, le Secrétariat s'est basé sur la méthodologie utilisée pour le calcul des indices de développement établi par les Nations Unies à partir d'indicateurs sectoriels³. Ainsi, l'approche proposée pour le calcul des nouvelles cotisations se basera sur le PIBA et le PIBA par habitant. Le PIBA retenu est la moyenne du PIBA de chaque pays de l'année 1990 à l'année 2006, actualisé à l'année 2006.
16. En appliquant la méthode proposée, le nouveau barème comparé à l'actuel est présenté ci-dessous. Le tableau présente une hypothèse à court terme avec un total des contributions annuelles de 426.000 \$EU, et une hypothèse à long terme, pour un total de 639.000 \$EU par an qu'il conviendrait que la Commission retienne lors de la cinquième Session.

Justificatif

17. Il existe une relation étroite entre le montant des nouvelles contributions proposées pour le long terme et les coûts de fonctionnement des dispositifs nationaux de lutte préventive dans les quatre pays de la ligne de front. En effet si la CLCPRO devrait contribuer annuellement à l'opérationnalité de ces dispositifs par un taux d'environ 30% - les pays prenant en charge 70% du coût de fonctionnement – elle doit réserver chaque année environ 300 000 \$EU. Si elle veut également contribuer au renouvellement des véhicules desdits dispositifs par l'acquisition chaque année, à partir de 2012, de neuf (9) véhicules par an (Mauritanie 4; Mali 2; Niger 2; Tchad 1), elle sera amenée à réserver annuellement un montant de 270 000 \$EU. Soit un total de 570 000 \$EU/an auquel il faut ajouter environ 300.000 \$EU pour couvrir ses activités normatives.
18. Le total général sera de 870 000 \$EU, montant supérieur au total annuel des contributions de la proposition à long terme du nouveau barème estimé à 639 000 \$EU.

³ Amartya Sen & Sudhir Anand, 1994. 'Human Development Index : Methodology and measurement'. Human Indicators Report Office (UNDP), Occasional Papers. L'article est disponible sur le site Internet : http://hdr.undp.org/en/media/HDI_methodology.pdf.

**Evolution du barème des contributions annuelles
des Etats membres de la CLCPRO (\$ EU)**

Pays	Cotisation actuelle (C_o)	Nouvelle cotisation minimale proposée (C)	Cotisation proposée à long terme
Algérie	40.000	100.000	150.000
Burkina Faso	12.000	16.000	24.000
Libye	46.000	110.000	165.000
Mali	13.000	16.000	24.000
Maroc	37.000	80.000	120.000
Mauritanie	15.000	18.000	27.000
Niger	12.000	13.000	19.500
Sénégal	16.000	17.000	25.500
Tchad	12.000	16.000	24.000
Tunisie	24.000	40.000	60.000
TOTAL	227.000	426.000	639.000

19. Au terme des discussions sur le nouveau barème proposé, **le Comité propose à la cinquième Session de retenir la nouvelle cotisation à long terme (639 000\$EU)**

4. Analyse des conclusions et recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme EMPRES en Région occidentale

20. Conformément à l'accord de don signé entre la BAD et les quatre pays bénéficiaires, et dans le but d'examiner l'état d'avancement global du Programme EMPRES en Région Occidentale, une mission d'évaluation à mi-parcours dudit programme a été réalisée en novembre et décembre 2008. Les objectifs que cette mission s'était fixée sont :
- Evaluation des activités financées par tous les bailleurs de fonds de la FAO dans la Région occidentale, avec un accent particulier sur le projet BAD ;
 - Fournir aux bailleurs de fonds, aux pays membres de la CLCPRO et à la FAO une appréciation de l'état d'avancement du Programme ainsi que de son impact ;
 - Apprécier si une seconde phase du Programme sera nécessaire et quels devraient en être les contours généraux.
21. La mission a dressé un état des lieux sur la conception du programme, son exécution ainsi que son effet et impact et a formulé 22 recommandations. L'analyse de ces recommandations et les propositions de leur mise en œuvre proposées par le Secrétariat (annexe 2) ont fait l'objet de discussions.
22. Les participants ont unanimement félicité le Secrétariat de la CLCPRO pour le travail accompli en matière d'analyse pertinente des recommandations de la mission

Agadir, Maroc, 22 et 23 juin 2009

d'évaluation à mi-parcours et des propositions concrètes pour leur exécution qu'ils partagent et approuvent totalement.

23. Au terme des discussions, le Comité exécutif recommande :

R12. Aux quatre pays bénéficiaires du projet BAD de faire parvenir à la FAO une demande de prorogation du projet jusqu'à fin 2011 pour transmission à la BAD.

R13. Au Niger de nommer dans les meilleurs délais le personnel de son CNLA pour le rendre opérationnel.

R14. Que le manuel de mise en œuvre du CCE soit utilisé pour préparer les plans annuels de gestion environnementale de tous les pays membres de la CLCPRO.

R15. Au Secrétariat de finaliser le manuel des procédures pour l'équipe QUEST avant la fin du mois de juin 2009.

R16. Qu'un montant soit inscrit dans le budget 2010-2011 de la CLCPRO pour promouvoir l'utilisation du biopesticide GM® sur les acridiens.

R17. Aux pays d'élaborer avec l'appui de la CLCPRO un plan national de gestion du risque acridien intégrant deux volets : la prévention et la gestion de la crise.

R18. Aux pays d'intégrer les journées de sensibilisation sur la lutte antiacridienne dans les plans annuels d'action des UNLAs et organiser des journées portes ouvertes.

Agadir, Maroc, 22 et 23 juin 2009

5. Examen des comptes annuels pour 2007, 2008 et 2009 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2010-2011

24. Le Secrétariat a présenté la situation des contributions des Etats membres au 31 mai 2009, les dépenses effectuées en 2007, 2008 et 2009 ainsi que les programmes de travail et de budget pour le biennium 2010-2011 (annexe 3). Concernant les contributions, le Secrétariat a souligné que les arriérés, au 31 mai 2009, ont atteint un niveau élevé, soit 475 882 dollars EU, et ce, bien que la Libye et le Tchad se soient acquittés d'une grande partie de leurs arriérées. Le Secrétariat a rappelé que seuls l'Algérie et le Maroc versent régulièrement leur contribution annuelle.
25. Certains délégués ont précisé que des démarches sont en cours pour apurer les arriérés de leurs pays respectifs.
26. Les participants ont relevé que la Mauritanie, le Burkina Faso et la Tunisie enregistrent un retard important dans la régularisation de leurs arriérés et le paiement de leur contribution annuelle. Ils ont insisté sur la nécessité de voir les responsables des UNLAs jouer un rôle actif dans la sensibilisation des autorités nationales concernées pour l'apurement des arriérés et le paiement régulier des contributions annuelles. A cet effet, il a été proposé d'organiser des visites de sensibilisation dans les pays concernés.
27. Le Secrétariat a ensuite présenté de façon détaillée le projet de programme de travail et de budget pour les années 2010 et 2011. Il a proposé que la CLCPRO contribue à l'encouragement de l'utilisation opérationnelle du Green Muscle ® par un montant de 10 000 \$ EU par an, et à la mise en œuvre de la stratégie de communication par un montant similaire.
28. Au terme des discussions, les délégués ont remercié le Secrétariat de la CLCPRO et la FAO pour la bonne gestion du fonds fiduciaire de la Commission et ont exprimé leur préoccupation quant à l'importance des arriérés.

Le Comité:

R19. *Approuve les comptes annuels de 2007, 2008 et 2009 (au 31 mai).*

R20. *Approuve les programmes de travail et de budget pour le biennium 2010 et 2011, après y avoir apporté quelques modifications.*

R21. *Remercie les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invite instamment les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leur contribution annuelle.*

R22. *Recommande au Président et au Secrétaire exécutif de la Commission d'effectuer des missions de sensibilisation dans les Etats membres qui ont accumulé d'importants arriérés et/ou qui ne versent pas régulièrement leur contribution annuelle.*

Agadir, Maroc, 22 et 23 juin 2009

29. Le programme de travail et budget, tel que modifié puis approuvé par le Comité, pour le biennium 2010-2011, est le suivant :

Description d'activité	2010	2011
<u>Consultants</u>		
Appui au Secrétariat de la CLCPRO	4 000	20 000
Supervision et suivi des formations nationales	8 000	15 000
<u>Contrats</u>		
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO	5 000	0
Financement Projets de recherche	25 000	25 000
<u>Voyages</u>		
Visite Président de la Commission à Rome	4 000	4 000
5 ^{ème} et 6 ^{ème} Réunion du Comité Exécutif (5 pays)	15 000	20 000
Prospections conjointes	0	15 000
Echange experts	8 000	8 000
7 ^{ème} Réunion des chargés de liaison	10 000	0
8 ^{ème} Réunion des chargés de liaison	0	10 000
Appui à la formation de 3 ^{ème} cycle Acridologie		
- Intervenants étrangers (5)	10 000	10 000
- Encadrants	6 000	15 000
- Appui aux travaux de recherche des étudiants	20 000	20 000
<u>Formation</u>		
Bourse d'étude	20 000	20 000
Appui aux formations nationales	15 000	15 000
<u>Equipement (non consommable)</u>		
Provision pour achat de pack eLocust 2 (Libye et Tchad)	20 000	0
Provision pour abonnements aux revues scientifiques via Internet	10 000	10 000
Achat de logiciels spécialisés	5 000	5 000
Achat véhicule pour Secrétariat	30 000	0
<u>Frais généraux</u>		
5 ^{ème} Réunion du Comité Exécutif (5 pays)	10 000	0
5 ^{ème} Session CLCPRO et 6 ^{ème} Comité Exécutif	0	40 000
Appui au Secrétariat de la Commission	10 000	10 000
Prospections conjointes	0	10 000
Dépenses imprévues	20 000	20 000
Appui aux pays pour l'utilisation opérationnelle du GM®	10 000	10 000
Contribution à la mise en œuvre de la stratégie de communication	10 000	10 000
Sous-Total	275 000	312 000
Frais d'Agence (13%)	35 750	40 560
TOTAL 2010 et 2011	310 750	352 560

Agadir, Maroc, 22 et 23 juin 2009

6. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir

30. La procédure du choix des membres du Comité exécutif, adoptée par la 4^{ème} Session de la CLCPRO sur proposition de la 1^{ère} Réunion du Comité exécutif, est de renouveler tous les deux ans trois de ses membres sur la base de l'ordre alphabétique (latin)
31. Sur cette base, les Etats membres qui seront membres du Comité exécutif pour les deux prochaines années sont : le Burkina Faso, l'Algérie, Libye, Mali et Maroc.

7. Divers

1) Planification des réunions de la CLCPRO et du Programme EMPRES en Région occidentale

32. Le secrétariat de la CLCPRO a précisé que étant donné que les participants à ces réunions ne sont pas les mêmes, il est difficile de fusionner les réunions EMPRES-RO avec celles du Comité exécutif. En outre, les sujets à traiter et l'approche utilisée (discussion et recommandations pour le Comité exécutif et planification des activités par approche participative pour les réunions EMPRES) ne sont pas compatibles.
33. Au terme des discussions, le Comité recommande :

R23. *A la 5^{ème} Session de la CLCPRO d'approuver le principe de tenir conjointement la Session de la Commission et la réunion du Comité exécutif qui la précède statutairement.*

2) Conférences téléphoniques :

34. Conformément à l'une des recommandations de la 4^{ème} réunion du Comité exécutif, le Secrétariat a informé les participants du succès de l'expérience des conférences téléphoniques par Skype établies entre ses membres et avec certains pays. Il a proposé d'utiliser ce moyen pour organiser périodiquement (et chaque fois que de besoin) des conférences téléphoniques entre les pays membres et le Secrétariat.

R24. *Les participants recommandent au Secrétariat d'organiser régulièrement et au besoin ces conférences téléphoniques.*

Agadir, Maroc, 22 et 23 juin 2009

8. Adoption du rapport

35. Le rapport de la 5^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO a été adopté à l'unanimité.

9. Clôture de la réunion

36. Le Président a clos la 5^{ème} réunion du Comité exécutif en remerciant les participants de leurs contributions aux débats. Il a réitéré ses remerciements au Maroc d'avoir bien voulu organiser cette réunion.
37. M. Said Ghaout, Directeur du Centre National de lutte antiacridienne au Maroc, a procédé à la clôture officielle de cette réunion en remerciant le Président, les délégués des Etats membres et le Secrétariat de la CLCPRO pour leur participation active, ainsi que le Comité de rédaction pour la qualité du rapport.

Annexes

- Annexe 1. Déclarartion de Bamako.

- Annexe 2. Analyse des recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcour du Programme EEMPRES.

- Annexe 3. Comptes annuels 2007, 2008 et 2009 et projet de budget pour le beinnum 2010-2011.

- Annexe 4. Liste des participants.

ANNEXE 1

DECLARATION DE BAMAKO SUR LA DURABILITE DE LA LUTTE PREVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PELERIN DANS LA REGION OCCIDENTALE

Considérant la menace que représente le Criquet pèlerin pour la sécurité alimentaire des pays de la Région occidentale ;

Considérant le caractère transfrontalier de ce ravageur ;

Considérant les actions mises en œuvre par la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO) depuis sa création en 2002 et notamment celles du Programme EMPRES⁴ de la FAO⁵ en Région occidentale depuis 2006 dans le cadre d'une stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin ;

Considérant les résultats positifs déjà obtenus dans le cadre dudit Programme et notamment la création de structures nationales de lutte antiacridienne autonomes au niveau des pays de la ligne de front ;

Considérant le renforcement des capacités nationales des pays de la Région occidentale dans le domaine de la lutte antiacridienne depuis le démarrage effectif du Programme EMPRES en région occidentale ;

Considérant l'élan de solidarité régionale exprimé lors de la dernière invasion 2003-05, soutenu par les contributions de la communauté internationale ;

S'appuyant sur les manifestations rapides de solidarité des pays lors de la récente résurgence de décembre 2008 en Mauritanie et qui a été maîtrisée efficacement grâce au dispositif de lutte préventive mis en place dans ledit pays avec l'appui du programme EMPRES ;

⁴ EMPRES : Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes - Composante Criquet pèlerin.

⁵ FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Agadir, Maroc, 22-23 juin 2009

Après avoir entendu le discours d'ouverture de Monsieur le Ministre de l'agriculture du Mali ;

Après avoir entendu le discours de Madame la Représentante du Directeur général de la FAO au Mali ;

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des travaux des experts réunis à Bamako les 25 et 26 mars 2009.

Les Ministres et Chefs de délégations

- (1) Expriment leurs remerciements à Monsieur le Président de la République du Mali, Son Excellence Amadou Toumani Touré, pour l'organisation de cette importante réunion et pour l'accueil fraternel et chaleureux qui leur a été réservé ;
- (2) Remercient le Ministre de l'Agriculture du Mali d'avoir organisé cette réunion ministérielle sur la durabilité de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin ;
- (3) Saluent la création par loi de structures nationales de lutte antiacridienne autonomes dans les pays de la ligne de front : Mali, Mauritanie, Niger et Tchad ;
- (4) Enregistrent avec satisfaction les progrès importants réalisés par les pays membres de la CLCPRO en matière de renforcement des capacités pour la gestion du fléau acridien ;
- (5) Se félicitent des résultats concrets obtenus par la CLCPRO en matière de coordination régionale et d'appui aux structures nationales de lutte antiacridienne et rend hommage à son Secrétariat, pour le travail accompli ;
- (6) Se félicitent de l'intérêt qu'accorde la FAO à la lutte contre le Criquet pèlerin dans l'ensemble de son aire de répartition et la remercient pour l'appui constant qu'elle apporte à la Région occidentale ;
- (7) Remercient chaleureusement tous les partenaires au développement, notamment l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la France, qui ont contribué aux activités réalisées dans le cadre du Programme EMPRES en Région occidentale ;
- (8) Réaffirment que la seule stratégie durable à même de maîtriser le fléau acridien est celle de la lutte préventive et se félicitent des progrès accomplis dans la mise en place effective de cette stratégie au niveau de la Région occidentale.

De ce qui précède, **les Ministres et Chefs de délégations**

- (9) Réaffirment la nécessité de renforcer le Secrétariat de la CLCPRO ;
- (10) S'engagent à pérenniser les structures nationales de lutte antiacridienne à travers l'allocation de budgets conséquents inscrits annuellement dans la loi de finance de chaque pays et l'affectation du personnel requis ;
- (11) S'engagent à préserver les capacités matérielles acquises et spécifiquement dédiées à la lutte contre le Criquet pèlerin ;
- (12) Encouragent les prospections conjointes réalisées entre pays de la région dans le cadre de la surveillance du Criquet pèlerin ;
- (13) Recommandent d'inscrire le Criquet pèlerin à l'ordre du jour des réunions mixtes organisées de façon bilatérale entre pays de la Région occidentale ;
- (14) Invitent les partenaires au développement à apporter un appui continu à la lutte préventive notamment par le biais du fonds fiduciaire de la CLCPRO ;
- (15) Encouragent la concertation pays-bailleurs pour la mise en place d'un cadre global de gouvernance et de financement à long terme de la lutte préventive en Région occidentale ;
- (16) S'engagent à s'acquitter régulièrement de leur contribution respective au fonds fiduciaire de la CLCPRO ;
- (17) Recommandent l'augmentation des cotisations des Etats membres de la CLCPRO au fonds fiduciaire, défini sur la base du Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA). Un nouveau barème sera présenté lors de la prochaine Session de la CLCPRO pour adoption ;
- (18) Invitent les partenaires au développement à poursuivre leur appui dans le cadre d'une deuxième phase de consolidation des acquis du Programme EMPRES en Région occidentale ;
- (19) Approuvent le principe de création d'un fonds d'urgence national de lutte contre le Criquet pèlerin ;

Agadir, Maroc, 22-23 juin 2009

- (20) Soutiennent les efforts du Directeur Général de la FAO visant à créer un Fonds spécial d'urgence pour le Criquet pèlerin ;
- (21) Décident du principe d'organiser de façon périodique des réunions des Ministres des pays membres de la CLCPRO en charge de la lutte antiacridienne.

Fait à Bamako, le 27 mars 2009

ANNEXE 2

Recommandations de la mission d'évaluation

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
(FAO – BAD)		
1. La FAO et la BAD devraient développer un accord cadre pour les procédures à suivre dans les projets d'urgence financés par la Banque et mis en œuvre par la FAO.	Projet d'urgence ne s'applique pas au projet BAD d'appui au programme EMPRES-RO, néanmoins la recommandation est pertinente dans la mesure où des incompréhensions sur les procédures à suivre pour l'exécution dudit programme ont été notées entre la FAO et la BAD.	Un accord cadre pour les procédures devrait être préparé et entériné par la FAO et la BAD
(FAO)		
2. Une seconde phase sera nécessaire pour le Programme EMPRES en Région occidentale afin de pérenniser les capacités mises en place.	Cette recommandation est justifiée par : 1. La phase I était une phase d'investissement, qui a connu la création des UNLAs, l'élaboration des axes stratégiques : plan de gestion des risques, communication, CCE et SSE et l'acquisition des équipements et construction des infrastructures. 2. l'importance d'accompagner les pays dans leur effort d'appropriation des outils développés	Un atelier de planification de la phase II sera organisé par la CLCPRO à Dakar, du 13 au 15 octobre 2009.
(FAO – Partenaires)		

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
<p>3. Tout en continuant à sensibiliser les bailleurs sur le besoin d'un fonds d'urgence spécialisé, la FAO et ses partenaires ne doivent pas négliger les fonds d'urgence disponibles tels que le Fonds commun des donateurs (FCD) au Niger ou le Fonds central de réponse aux urgences (CERF) des Nations Unies.</p>	<p>- Cette recommandation a été reprise par la 39^{ème} session du DLCC mars 2009.</p> <p>- Intégrer ces fonds dans le plan de gestion des risques.</p>	<p>- Poursuivre le processus d'élaboration de l'étude relative à la mise en place du fonds d'urgence international sur le Criquet pèlerin.</p> <p>- Décrire les procédures à suivre pour obtenir le financement de ces deux fonds.</p>
(FAO – BAD)		
<p>4. Une nouvelle extension de la durée du projet BAD devrait être envisagée au moins pour la fin 2010.</p>	<p>Cette recommandation est motivée par le faible taux de décaissement. Elle doit inciter les pays à suivre rigoureusement la mise en œuvre des activités planifiées.</p>	<p>Une demande d'extension doit être envoyée à la FAO par les quatre pays bénéficiaires du projet BAD l'invitant à demander à la BAD une prolongation du projet jusqu'à juin 2011.</p>
(CLCPRO)		
<p>5. La planification doit être plus stratégique, se fonder sur des priorités plus claires, partir davantage de la base et refléter les capacités d'absorption mais aussi les dynamiques locales. Les activités à mettre en œuvre sur le plan national devraient être planifiées par les pays eux-mêmes, puis enrichies d'un nombre limité d'initiatives régionales et consolidées par la CLCPRO en plans annuels soumis à l'approbation du Comité de pilotage en fin d'année.</p>	<p>Cette recommandation est en contradiction avec la manière dont la planification est réellement faite par les pays eux-mêmes au cours des réunions des ELOs et qui se base sur le SPA du programme établi pour 4 ans par les pays eux-mêmes en 2001. La planification annuelle faite par les ELOs est immédiatement soumise au Comité de pilotage pour approbation. Nous pensons que cette recommandation n'est pas fondée.</p> <p>Les capacités institutionnelles et</p>	<p>La planification de la phase II doit tenir compte des progrès réalisés dans chacun des pays et de leur capacité (humaine, matérielle et financière) à mettre en œuvre annuellement leur plan d'action pour l'alerte précoce et l'intervention rapide.</p>

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
	organisationnelles différenciées de chacun des pays devraient être prises en considération dans l'élaboration de la seconde phase du programme EMPRES-RO.	
(CLCPRO – PAYS)		
6. Pour minimiser l'impact des « zones aveugles », le Programme et les pays concernés doivent continuer à développer des réseaux d'informateurs locaux et l'emploi des images satellitaires, et intensifier les prospections conjointes en lisière des zones aveugles.	Cette recommandation fait suite à la difficulté de faire des prospections dans quelques zones du nord des pays de la ligne de front à cause de l'insécurité et/ou l'inaccessibilité. Des actions sont déjà entreprises par le Mali et le Niger pour améliorer la qualité des informations collectées de ces zones et des prospections conjointes sont organisées régulièrement entre le Mali et la Mauritanie, le Sénégal et la Mauritanie et une prospection conjointe Niger et Tchad est programmée pour le mois d'octobre prochain.	Poursuivre et renforcer les actions palliatives entreprises en 2008 par les pays concernés pour faire face au manque de prospection et améliorer la remontée de l'information à partir des « zones aveugles »
(CLCPRO – NIGER)		

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
7. Le Niger devrait nommer les responsables du Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) au plus tôt afin de permettre à cette structure de capitaliser sur les appuis du Programme.	Cette recommandation est basée sur le fait que le Niger a ratifié la loi créant le CNLA en 2007, promulgué le décret d'application de ladite loi en juin 2008 et inscrit un budget de fonctionnement dans la loi de finance 2009 ; toutefois le personnel du CNLA n'a toujours pas été nommé et le CNLA n'est par conséquent pas encore opérationnel.	Le Niger doit nommer le personnel de son CNLA pour le rendre opérationnel.
(CLCPRO – DLIS)		
8. Dans ses formations sur la gestion des données acridiennes, le Programme devrait mettre davantage l'accent sur l'exploitation des données pour guider la prise de décision au niveau national. Le DLIS devrait également s'efforcer d'impliquer les prospecteurs les plus chevronnés dans l'analyse mensuelle des données acridiennes.	Cette recommandation est basée sur le constat de l'atelier CLCPRO d'Agadir de 2007, qui a mentionné une sous exploitation par les pays du potentiel d'analyse de Ramses et le manque d'interaction entre DLIS et personnel de terrain .	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure dans la planification des rencontres périodiques regroupant les chefs CNLA et les responsables de l'information pour évaluer le degré d'exploitation des données et leur utilisation dans la prise de décision. - Pour le DLIS, Les pays doivent discuter de la manière de les impliquer dans l'analyse de la situation acridienne.
(FAO)		

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
9. La FAO devrait insister plus fermement auprès de UNDSS pour obtenir les autorisations de voyage nécessaires à l'installation de RAMSES V3 et eLocust 2 au Tchad.	Cette recommandation fait suite aux difficultés d'ordre sécuritaire qui n'ont pas permis à la CLCPRO et au DLIS d'envoyer un expert au Tchad pour installer Ramses et former les responsables de l'information sur son utilisation à cause de la situation de sécurité.	Ramses V3 a été installé en mai 2009 et les prospecteurs ont été formés sur l'utilisation de eLocust2 par un expert de la CLCPRO et le responsable de l'information acridienne du Niger
(CLCPRO / Coordination EMPRES)		
10. Les efforts de la Coordination en 2008 pour harmoniser les activités environnementales à travers un CCE global doivent se poursuivre, et s'orienter vers la mise en place des capacités nécessaires et le respect d'indicateurs et de normes prioritaires.	Cette recommandation était basée sur l'existence dans les pays de différentes composantes dans le domaine de l'environnement (QUEST, mesures de sauvegarde de la BM, PNGE, etc.). Un CCE standard a été élaboré au niveau régional et les pays, notamment ceux de la ligne de front, ont élaborés leur CCE nationaux.	Un atelier sur la mise en œuvre du CCE a été organisé en mai 2009 au Niger et a permis d'élaborer un manuel de mise en œuvre du CCE. Ce manuel sera utilisé pour préparer les plans annuels de gestion environnementale de tous les pays membres de la CLCPRO (recommandation à formuler par la 5 ^{ème} session).
(FAO – CLCPRO)		
11. Les équipes QUEST devraient renforcer le suivi de la qualité des traitements et des impacts sur la faune non-cible. Les réactifs pour les kits « test mate » devraient être régulièrement achetés et fournis par la FAO aux pays de la CLCPRO. Enfin, les magasiniers et les gardiens de magasins doivent systématiquement bénéficier du contrôle sanitaire.	Cette recommandation est pertinente dans la mesure où les équipes QUEST ne disposent pas d'un manuel précis qui définit comment faire le suivi de la qualité des traitements sur la faune non-cible.	Un manuel de procédures pour l'équipe QUEST est en cours d'élaboration par la CLCPRO et devrait être finalisé avant la fin du mois de juin 2009. Pour le Kit « test mate », discuter avec la société qui commercialise la meilleure manière de disposer à temps

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
		des réactifs au niveau de la région.
(CLCPRO – Pays)		
12. Les équipes QUEST doivent continuer à intervenir sur une large gamme de campagnes phytosanitaires (campagnes contre les sauteriaux, antiaviaires) afin de maximiser leur contribution à la protection de l'environnement et de la santé des équipes.	Cette recommandation vise le maintien de l'opérationnalité des équipes Quest et sa mise en œuvre. Il n'est toutefois pas pertinent que les équipes QUEST soient chargées des questions environnementales en lutte antiaviaire.	Impliquer les équipes QUEST dans le suivi sanitaire et environnemental des campagnes de lutte contre les pullulations des sauteriaux, sur la base de contrat de service.
(Coordination EMPRES)		
13. Le Metarhizium devrait être testé à grande échelle. Une proposition de l'Algérie de tester le produit sur le Criquet marocain mériterait d'être appuyée par le Programme EMPRES.	Les deux ateliers internationaux sur le GM® (2007 et 2009) ont insisté sur l'utilisation de ce biopesticide en lutte préventive contre le Criquet pèlerin. Toute autre initiative des pays sur l'utilisation opérationnelle de GM® sur d'autres acridiens serait appuyée par la CLCPRO.	Inscrire dans le budget 2010-2011 de la CLCPRO un montant financier pour encourager l'utilisation du GM sur les acridiens.
(Coordination EMPRES)		

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
14. L'élaboration de plans de gestion des risques nécessite l'intégration d'éléments pour l'instant développés séparément (plans pour l'instant distinct de prévention et de gestion des crises, articulation des deux phases et critères définissant le passage d'un plan à l'autre).	L'atelier de cadrage de Bamako a bien prévu d'établir le lien entre les deux types de plans correspondant à deux situations différentes (cf. rapport). Il n'a donc jamais été envisagé de les développer séparément.	Le processus en cours prévoit l'élaboration d'un plan national de gestion du risque acridien intégrant deux volets : la prévention et la gestion de la crise.
(Coordination EMPRES)		
15. Le système de S&E développé par EMPRES devrait se focaliser sur un rapportage simple et synthétique pour les bailleurs de fonds.	<p>Cette recommandation se base sur l'observation que les projets AELP nationaux ont développé des outils de SE, même s'ils ne sont « pas toujours bien intégrés sur le plan régional ». D'autre part, le projet FSP développe actuellement un système de veille des dispositifs nationaux de lutte préventive qui devrait fournir une pièce capitale du système de SE.</p> <p>Selon la mission d'évaluation, la BAD, principal bailleur de fonds d'EMPRES, se considère comme insuffisamment informée des progrès accomplis.</p> <p>La recommandation se réfère donc à la nécessité de consolider les informations provenant de ces outils, dans un rapport spécifique pour la BAD.</p>	Des missions ont été faites par le chargé de SE dans les 4 pays de la LF, bénéficiaires du projet BAD. Ces missions ont inclus l'analyse des outils utilisés dans le cadre des projets AELP, notamment le « Cadre des résultats ». Les informations seront consolidées dans un rapport trimestriel spécifique au projet BAD.
(PAYS MEMBRES)		

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
16. Les pays membres de la CLCPRO en retard sur leurs contributions devraient les apurer.	Ce problème de cotisation est un aspect important pour l'appropriation de la CLCPRO par ses pays membres et pour la durabilité des actions de lutte préventive ; Il mérite donc une attention particulière des pays membres.	Cette recommandation a été discutée lors de la réunion des ministres de la CLCPRO à Bamako, qui a recommandé d'augmenter les contributions des pays membres sur la base du PIBA (recommandation à formuler par la 5ème Session pour l'élaboration du nouveau barème).
(Coordination EMPRES)		
17. Le Programme doit continuer à appuyer le Mali dans la préparation de la réunion des ministres, en développant un agenda focalisé sur les questions d'ordre politique.	Cette recommandation confirme celle de la 4 ^{ème} Session de la CLCPRO et vise une meilleure préparation de la réunion des ministres.	La réunion des ministres des pays membres de la CLCPRO a été bien préparée et organisée et une importante déclaration, dite « Déclaration de Bamako » a été adoptée et comporte des recommandations fortes visant le renforcement de la coopération intra-régionale pour assurer la durabilité de la lutte préventive.
(CLCPRO – Pays)		

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
18. La CLCPRO devrait assurer une présence plus régulière à Alger et participer à l'identification de locaux aux normes de sécurité des Nations Unies.	Cette recommandation fait suite à l'évacuation d'Alger de l'équipe de la CLCPRO en décembre 2007.	Les autorités algériennes sont en train d'identifier un local aux normes de sécurité des Nations Unies.
(Pays)		
19. Les collaborations avec les DPV dans les campagnes ponctuelles contre les autres acridiens doivent se limiter aux cas de pullulations graves et se faire selon des protocoles précis comprenant un financement adéquat.	Cette recommandation vise la préservation des moyens de prévention et de lutte précoce contre le Criquet pèlerin des UNLAs	Signature de contrat de service entre les UNLAs et les DPV pour permettre le maintien en bon état et le renouvellement des équipements mobilisés pour faire face aux pullulations des sauteriaux.
(AGPP)		
20. AGPP devrait essayer de rapprocher les points de vue divergents sur les stratégies de lutte préventive et curative à suivre.	Ces divergences de points de vue existent au sein du Groupe acridien élargi et méritent d'être discutées pour mieux harmoniser les concepts et dissiper les incompréhensions.	Organiser une réunion entre les professionnels concernés du siège et du terrain pour clarifier la terminologie relative à la lutte préventive y compris celle des termes de "résurgence", "recrudescence" et "invasion". (recommandation à formuler lors de la 5 ^{ème} Session)
(Pays)		

Recommandations de la mission d'évaluation	Analyse	Mise en application
<p>21. Les services nationaux devraient organiser régulièrement dans les pays de la CLCPRO des journées de sensibilisation au fléau acridien orientées vers les décideurs.</p>	<p>Cette recommandation vise l'implication du niveau politique dans la lutte antiacridienne et une visibilité des actions entreprises par les UNLAs, notamment en période de rémission et en début de résurgence.</p>	<p>Intégrer ces journées de sensibilisation dans les plans annuels d'action des UNLAs et organiser des journées portes ouvertes.</p>
(Coordination EMPRES)		
<p>22. La deuxième phase du Programme en Région occidentale devra fournir moins d'appuis matériels et davantage d'appuis techniques de long terme. Les capacités régionales sont également à développer sous l'égide de la CLCPRO (ex : matériel et véhicules de prospection, financement régional des prospections conjointes).</p>	<p>Cette recommandation se base sur les apports importants du programme EMPRES-RO et le projet AELP au cours de la 1^{ère} phase (2006-2009) et à une nécessité de doter la CLCPRO de moyens opérationnels lui permettant d'intervenir rapidement pour aider le niveau national. Néanmoins, doter la CLCPRO d'un dispositif opérationnel n'est pas la bonne approche pour assurer l'appropriation de la lutte préventive par les pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'atelier de planification de la phase II du programme qui se tiendra du 12 au 15 octobre devra tenir compte de la première partie de cette recommandation. - Rechercher les moyens pour augmenter le financement des prospections conjointes.

ANNEXE 3

La CLCPRO dispose d'un fonds fiduciaire géré par la FAO, alimenté par les contributions de ses Etats membres. Ce fonds contribue à financer les activités annuelles de la Commission selon un programme de travail et un budget réparti sur un biennium et approuvé par la Session de la Commission.

Contributions des Etats membres

Le montant total des contributions annuelles dues par les pays est de 227.000 \$EU. La situation de ces contributions par pays au 31 mai 2009 est présentée dans le tableau ci-dessous (valeurs en \$EU).

Fonds fiduciaire No. 9169.00 - MTF/INT/006/MUL -						
Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale						
Statut des contributions au 31/05/2009 (en \$ EU)						
Code Oracle : TF - AGPDD - TFAA970089143						

Etat membre	Arriérés au 31/12/2007	2008		2009		Arriérés au 31/05/2009
		Contribution due	Montant reçu	Contribution due	Montant reçu au 31/05/2009	
Algérie	40,000	40,000	79,970	40,000	40,000	30
Burkina Faso	24,000	12,000	0	12,000	0	48,000
Libye	199,591	46,000	0	46,000	195,623	95,968
Mali	-951	13,000	0	13,000	0	25,049
Maroc	-59,107	37,000	37,000	37,000	0	-22,107
Mauritanie	74,784	15,000	0	15,000	0	104,784
Niger	35,317	12,000	0	12,000	0	59,317
Sénégal	33,387	16,000	16,000	16,000	0	49,387
Tchad	48,000	12,000	47,975	12,000	0	24,025
Tunisie	43,428	24,000	0	24,000	0	91,428
TOTAUX	438,450	227,000	180,945	227,000	235,623	475,882

Au 31 mai 2009, le montant cumulé des arriérés des contributions est de 475 882 \$ EU, soit plus de deux fois le montant total des contributions annuelles dues.

Concernant les disponibilités budgétaires, le solde du Fonds fiduciaire de la CLCPRO est de **1 112 273 \$ EU** au 31 mai 2009, auquel s'ajoutent le reliquat des fonds du projet FSP versés à la fin de l'année 2008 (solde de 421 727 \$ EU au 31/05/2009).

Agadir, Maroc, 22-23 juin 2009

Dépenses 2007-2008-2009

Les dépenses 2007, 2008 et 2009 (arrêtées au 31 mai 2009) sont présentées ci-après à titre provisoire, en attendant qu'elles soient examinées par la 5^{ème} réunion du Comité exécutif.

Tableau récapitulatif des dépenses (en \$ EU) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2007, 2008 et 2009 (au 31/05/2009)

Activités	2007 Dépenses	2008 Budget	2008 Dépenses	2009 Budget	2009 Dépenses
Consultations	18,565	12,000	0	27,000	0
Appui Secrétariat CLCPRO		4,000		12,000	
Supervision et suivi des formations nationales		8,000		15,000	
Consultations pour la Formation de formateurs à Ghadames, Libye, juillet 07	18,384				
Modérateur 6ème réunion des ELOs	1,095				
Remboursement consultation Aston (2006)	-914				
Contrats	0	40,000	0	25,000	39,526
Elaboration et reproduction dépliant et logo CLCPRO		5,000			
Financement projets de recherche		25,000		25,000	
Traduction glossaire termes acridiens		10,000			
Contrat transmission données via satellite					39,526
Voyages	29,154	78,000	69,370	110,000	8.738
Visite du Président de la Commission à Rome		4,000		4,000	
Participation du Président de la Commission à la 5ème Session				3,000	

Agadir, Maroc, 22-23 juin 2009

Activités		2007 Dépenses	2008 Budget	2008 Dépenses	2009 Budget	2009 Dépenses
	4 ^{ème} Session CLCPRO (Mali, oct. 07)	34,766				
	5 ^{ème} et 6 ^{ème} réunions du Comité Exécutif (5 pays)		15,000		20,000	
	Prospections conjointes				15,000	
	Echange experts		8,000	6,007	8,000	2,154
	Organisation 8 ^{ème} réunion ELOs				10,000	
	Organisation 7 ^{ème} réunion ELOs et 4 ^{ème} CP		10,000	37,353		
	Appui 3 ^{ème} cycle acidologie: - <i>intervenants étrangers</i> - <i>encadrants</i> - <i>appui aux travaux de recherche des étudiants</i>		15,000 6,000 20,000	5,907	15,000 15,000 20,000	3,467
	Atelier de validation Plan régional de formation (Niamey 11- 13 avril 07)	1,680				
	Techniques de prospection et de surveillance (formation)	21,713		9,342		5,264
	Atelier Ramses v3 (Agadir, juillet 06) solde diff.	122				
	Remboursement dépenses (imputation erronée par PNUD Alger)	-29,127				
	Formation en technique d'application (Agadir 19-28 mai 08)			2,921		
	Participation Atelier d'élaboration du SSE (Nouakchott, 2-5 juin 08)			3,146		
	Atelier régional sur le manuel de procédures du CCE (Niamey 27-30 avr. 09)					1,488

Agadir, Maroc, 22-23 juin 2009

Activités		2007 Dépenses	2008 Budget	2008 Dépenses	2009 Budget	2009 Dépenses
	Atelier d'harmonisation des plans gestion environnementale (Dakar 13-16 mai 08)			2,629		
	Atelier rég. utilisation du kit TestMate			2065		
	Remboursement des fonds mis à disposition pour formation doctorale					-3,635
Formation		-880	35,000	481	35,000	9,280
	Bourse d'étude doctorale	-880	20,000	481	20,000	
	Appui aux formations nationales		15,000		15,000	
	Frais reliquats 7ème réunion ELOs et 4ème CP					9,280
Equipements (non consommables)		1,571	8,821		0	
	Achat pack eLocust2		20,000	8,821		
	Abonnement revues techniques		10,000		10,000	
	Achat logiciels spécialisés		5,000		5,000	
	Système audio-baladeur pour interprétation	1,571				
	Achat véhicule pour le Secrétariat		30,000			
Frais généraux		54,833	45,000	12,611	85,000	0
	Frais organisation Formation de formateurs à Ghadames, Libye, juillet 07	14,032				
	Organisation 2ème réunion CP EMPRES (solde à payer)	8,991				
	Organisation 6ème réunion ELOs et 3ème CP (solde à payer)	3,283				
	4ème session CLCPRO (Mali, oct. 07)	23,994				

Agadir, Maroc, 22-23 juin 2009

Activités		2007 Dépenses	2008 Budget	2008 Dépenses	2009 Budget	2009 Dépenses
	5ème réunion du Comité Exécutif (5 pays)		10,000			
	Organisation 7ème réunion ELOs et 4ème CP			12,265		
	Organisation 5ème et 6ème réunion du CE et Session de la Commission				40,000	
	Appui Secrétariat CLCPRO		10,000		10,000	
	Appui station Akjoujt		5,000		5,000	
	Prospections conjointes			135	10,000	
	Dépenses imprévues	4,533	20,000	211	20,000	
TOTAL		103,243	275,000	91,283	297,000	57,544
Frais de gestion FAO		13,422	35,750	11,867	38,610	7,841

Le total des dépenses du Fonds fiduciaire de la CLCPRO assurées à partir des contributions de ses Etats membres pour les années 2007, 2008 et 2009 est de 285 200 \$ EU, frais d'agence inclus. Ces dépenses en \$ EU sont respectivement de 116 665, 103 150 et 65 385 pour 2007, 2008 et les 5 premiers mois de 2009.

Ces dépenses sont donc actuellement bien inférieures au montant total des contributions annuelles des pays et des budgets annuels établis lors de la 4^{ème} Session. En effet, les dépenses de toutes les rubriques sont inférieures voire très inférieures aux prévisions budgétaires en raison du fait que de nombreuses activités en particulier des rubriques « Consultations », « Contrats », « Formation », « Equipements non consommables » ont pu être financées pour tout ou partie par les projets qui financent actuellement le programme EMPRES-RO (BAD, USAID, FSP, etc.). En revanche, les rubriques « Voyages » et « Frais généraux » peuvent avoir des niveaux de dépenses qui se rapprochent des prévisions car il s'agit par exemple de financer les réunions statutaires de la CLCPRO, les réunions EMPRES-RO voire des ateliers de formation régionaux. Par exemple, les montants des dépenses sont respectivement de 21 713 + 14 032 \$ EU pour la formation de Ghadames (juillet 2007 en Libye), 34 677 + 23 994 \$ EU pour les 4^{èmes} Comité exécutif et Session de la CLCPRO (octobre 2007 à Bamako), 37 353 + 12.265 \$ pour les 7^{ème} réunion des ELOs et 4^{ème} réunion du Comité de pilotage du Programme EMPRES-RO (décembre 2008 à Niamey).

Il est à souligner que les dépenses liées à la recherche sont moins importantes que prévu en raison de l'absence de projets proposés par les pays et du fait que l'atelier régional sur la recherche dans le domaine de la lutte contre le Criquet pèlerin n'a pas encore eu lieu (il est prévu en octobre 2009).

En conclusion, les projets actuels (BAD, USAID, FSP, etc.) qui contribuent au financement du Programme EMPRES-RO ont permis de financer un grand nombre d'activités initialement prévues sur le budget de la CLCPRO. La Commission, garante de la durabilité des dispositifs de lutte préventive en place dans les pays de la Région occidentale, prépare donc l'avenir en constituant des réserves lorsque lesdits projets prendront fin en 2010 ou 2011.

Agadir, Maroc, 22-23 juin 2009

Programme de travail et budgets pour le biennium 2010-2011

Le programme de travail et le budget pour le biennium 2010-2011 est proposé ci-dessous par le Secrétariat à titre provisoire en attendant qu'ils soient examinés par la 5^{ème} réunion du Comité exécutif.

Description de l'activité	Montants (en dollars EU)	
	2010	2011
Consultants	14.000	21.000
Appui au Secrétariat de la CLCPRO	6.000	6.000
Supervision et suivi des formations nationales	8.000	15.000
Contrats	40.000	25.000
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO	5.000	0
Financement Projets de recherche	25.000	25.000
Traduction du glossaire des termes acridiens élaborés en arabe et en anglais par la CRC en Région centrale	10.000	0
Voyages	98.000	110.000
Visite du Président de la Commission à Rome	4.000	4.000
Participation du Président de la Commission à la 6 ^{ème} Session	0	3.000
6 ^{ème} et 7 ^{ème} Réunions du Comité exécutif (5 pays)	20.000	20.000
Prospections conjointes	15.000	15.000
Echange d'experts	8.000	8.000
8 ^{ème} Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO	10.000	0
9 ^{ème} Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO	0	10.000
Appui à la formation de 3 ^{ème} cycle en acridologie		
- Intervenants étrangers	15.000	15.000
- Encadrants	6.000	15.000
- Appui aux travaux de recherche des étudiants	20.000	20.000
Formation	35.000	35.000
Bourse d'étude doctorale	20.000	20.000
Appui aux formations nationales	15.000	15.000
Equipements (non consommables)	40.000	10.000
Abonnements aux revues scientifiques (via Internet)	10.000	10.000
Achat d'un véhicule conduite intérieure pour le Secrétariat	30.000	0
Frais généraux	45.000	85.000
6 ^{ème} Réunion du Comité exécutif (5 pays)	10.000	0
6 ^{ème} Session de la CLCPRO et 7 ^{ème} Réunion du Comité exécutif	0	40.000
Appui au Secrétariat de la Commission	10.000	10.000

Agadir, Maroc, 22-23 juin 2009

Description de l'activité	Montants (en dollars EU)	
	2010	2011
Appui à la Station d'Akjoujt	5.000	5.000
Prospections conjointes	0	10.000
Dépenses imprévues	20.000	20.000
Sous-Total	272.000	286.000
Frais d'Agence (13%)	35.360	37.180
TOTAL 2010 et 2011	307.360	323.180

ANNEXE 4

LISTE DES PARTICIPANTS
 A LA 5^{EME} RÉUNION DU COMITE EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE
 LE CRIQUET PELERIN DANS LA RÉGION OCCIDENTALE
 AGADIR, MAROC, 22 AU 23 JUIN 2009

N°	Pays/ Institution	Nom et Prénom	Fonction	Adresse électronique	Adresse postale	Téléphone	Fax
1	CRC	Mr. Munir Butrous	Secretary of the CRC	Munir.Butrous@fao.org		+202 33 31 60 18 +201 01 59 05 90	+202 37 61 68 04
2	ALGERIE	Mr. Khaled MOUMENE	Directeur Général INPV	Khal63@yahoo.com	INPV Avenue des frères ouadek B.P 80 El Harrach Alger	+213 52 12 31	+213 52 58 63
3	MALI	Mr. FAKABA Diakete	Directeur National du CNLCP	fakdiakite@yahoo.fr ulcp_palucp@orangemali.net	B.P E/4281 Bamako Mali	+223 20 22 01 82 +223 20 22 01 93	+223 20 22 01 83
4	BURKINA FASO	Mr. OUEDRAOGO Amidou	Directeur de la Protection des végétaux	Ouedramidou06@yahoo.fr dpvcagriculture@yahoo.fr	B.P 5362 ouagadougou Burkina Fasso	+226 50 36 19 15 +226 76 84 83 72	+226 50 36 18 65

Agadir, Maroc, 22-23 juin 2009

N°	Pays/ Institution	Nom et Prénom	Fonction	Adresse électronique	Adresse postale	Téléphone	Fax
5	SENEGAL	Mme. DIAWARA MARIETOU	Directeur de la Protection des végétaux	dpv1@orange.sn	B.P 20054 Thiaroye Dakar Sénégal	+221 77 52 28 696	+221 33 83 42 854
6	TCHAD	Mr. Mborode Bamtoboin	Directeur de l'Agence Nationale de la Lutte antiacridienne	aelpchad@intnet.td bamtoboin@yahoo.fr	B.P 1551 Najamena	+235 2524509 +235 6305876	
7	MAROC	Mr. Said GHAOUT	Directeur du CNLAA	cnlaa@menara.ma	B.P 125 Inezgane Agadir, Maroc	+212 528242330	+212 52824 1529
8	CLCPRO	Mr. Thami Benhalima	Secrétaire Exécutif de la CLCPRO & Coordonnateur EMPRES-RO	Thami.BenHalima@fao.org	30 Rue Asselah Hocine BP 270 RP Alger-Algérie		
9	CLCPRO	Mr. Med Lemine Oid AHMEDOU	Acridologue Assistant technique CLCPRO	Lemine.ouldahmedou@fao.org	30 Rue Asselah Hocine BP 270 RP Alger-Algérie	+222 63 32 263	
10	CLCPRO	Mr. Hichem DRIDI	Consultant	Hichem.dridi@fao.org	30 Rue Asselah Hocine BP 270 RP Alger-Algérie	+213 77 44 18 141	+213 21 73 03 05